DAC
Direction de
l'Aviation Civile

dgac

IESSA

ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne

IESSA

*Son rôle est d'assurer **l'installation, la maintenance et le développement** des équipements qui participent à la **sécurité du transport aérien** : radars, systèmes d'atterrissage automatique, systèmes informatiques, systèmes de télécommunication etc. Si les hautes technologies, notamment celles utilisées dans l'aéronautique, vous passionnent… la formation **ENAC IESSA** vous permettra de réussir une carrière aussi intéressante qu'évolutive.*

> Recrutement par concours

- Les concours sont ouverts par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Les épreuves écrites du concours se déroulent en Nouvelle-Calédonie. Les candidats admissibles devront prendre en charge leur déplacement en métropole pour passer les épreuves orales (programme du concours en annexe) ;
- Ils intègrent la Fonction publique dès leur entrée à l'ENAC. Ils sont nommés élèves ingénieurs (1 an) puis stagiaires (2 ans) jusqu'à leur titularisation qui intervient dès l'obtention du diplôme ;
- Les lauréats du concours admis à suivre la formation initiale voient leur déplacement pour la métropole pris en charge par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Avant d'être nommés élèves, les candidats admis doivent souscrire l'engagement de suivre la totalité de leur formation et à servir la Fonction publique territoriale de la Nouvelle-Calédonie pendant 7 ans à compter de la date de leur titularisation ;
- Les concours sont annoncés sur le site de la Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique de la Nouvelle-Calédonie : *www.drhfpnc.gouv.nc* (dates des concours, dossiers de candidatures, dates d'inscription, annales).

> Conditions d'accès

- Être de nationalité française ;
- Jouir de vos droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire et ne pas être sous le coup d'une procédure judiciaire ;
- Être reconnu physiquement apte à l'emploi (conditions normales d'entrée dans la Fonction publique) ;
- Être en situation régulière au regard du code du Service National ;
- Être titulaire (au 1er septembre de l'année du concours) d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ;
- Être âgé de 26 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (limite qui peut être reculée conformément aux dispositions légales de la fonction publique en vigueur).

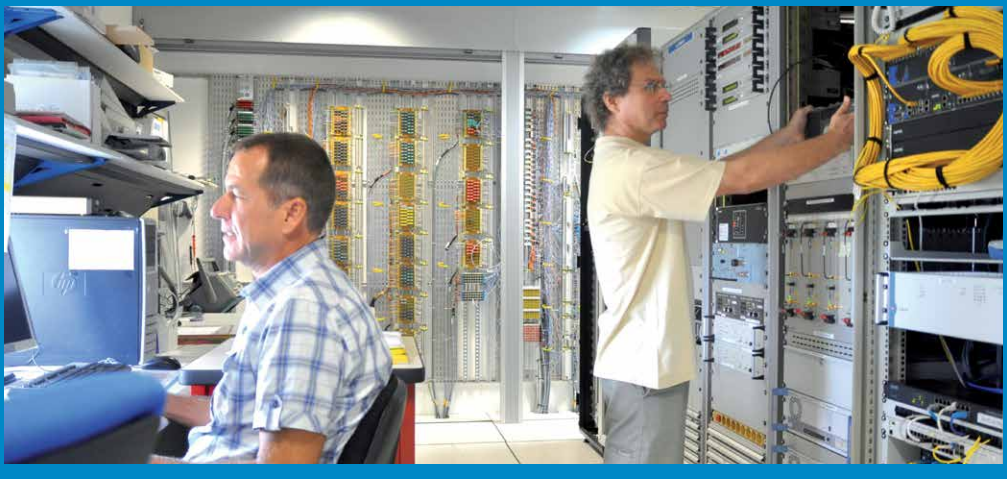

>IESSA

> Formation à l'IESSA

> OBJECTIFS

UN MÉTIER EUROPÉEN : Un ATSEP (Air Traffic Safety Electronic Personnel) est un Technicien ou un Ingénieur chargé de la maintenance des systèmes de la navigation aérienne. Cette appellation est donnée à toute personne en Europe qui effectue des tâches de maintenance liées à la sécurité du trafic aérien. Cette profession est très encadrée et la formation qui en découle a un statut européen. Un IESSA est un Ingénieur ATSEP et l'ENAC contribue à sa définition et à son application.

> CONTENU PÉDAGOGIQUE

La formation des IESSA est de 3 ans. Son point fort : associer étroitement enseignement théorique, pratique, et stages en alternance avec le milieu professionnel. Objectif : vous conférer une expérience professionnelle de haut niveau permettant de maîtriser les techniques avancées du domaine aéronautique. Cette formation s'appuie sur des standards européens que l'ENAC contribue à définir. La première année est essentiellement une formation technique de base. La deuxième année sera dédiée à l'apprentissage des connaissances et compétences dans les domaines techniques de la Communication (radio-communication et réseaux de télécommunication), la Navigation (systèmes au sol), la Surveillance (radar) et le traitement des données aéronautiques (calculateurs et outils de visualisation). Affecté en début de troisième année, au sein de la DGAC vous serez en phase de Qualification Technique (QT). C'est une période de formation en alternance entre votre centre d'affectation et l'ENAC.

Les IESSA rejoignent dès la fin de la deuxième année un service de la direction générale de l'Aviation civile en métropole. C'est à la fin de la troisième année que les élèves rejoignent leur affectation en Nouvelle-Calédonie et sont titularisés dans la Fonction publique territoriale.

Au terme de la formation et après la soutenance d'un mémoire, l'élève se voit délivrer le diplôme en ingénierie des systèmes électroniques de la sécurité aérienne lui conférant le grade de master.

> Rémunération

- À l'ENAC de la 1ère à la 3e année : de 250 000 F à 300 000 F (+ une indemnité mensuelle de frais d'environ 100 000 F)
- Après titularisation : 408 000 F (primes incluses) ;
- Après 15 ans d'ancienneté : 540 300 F ;
- En fin de carrière : 795 200 F.

Les salaires peuvent varier selon le déroulement de carrière, le lieu d'affectation et le poste tenu.

> Les épreuves du concours

> ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITÉ

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Français	3 h	3	< 5
Techniques(1)(2)	4 h	6	< 8
Maths (1)	2 h	3	< 5
Anglais(1)	2 h	2	< 5

(1) Épreuves sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM)
(2) Epreuve technique de type «optionnelle obligatoire». Un Choix parmi deux cursus au moment de l'inscription (DUT GEII ou R&T).

ÉPREUVES ÉCRITES FACULTATIVES
- une épreuve à votre choix -

Épreuves	Durée	Pas de Coef.
Soit Connaissances Aéronautiques	1 h	Bonus**
Soit langue vivante 2 (allemand, espagnol, italien ou russe).	1 h	Bonus**

ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES D'ADMISSION

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Entretien avec le jury	30 min	5	< 8
Oral d'anglais	20 min	1	< 5

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20
*** Le bonus correspond au nombre de points au-dessus de 10.*
(1) Épreuves sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Seuls les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués aux épreuves orales.

> ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES

- MATHEMATIQUES : L'épreuve de mathématiques se basera sur le Programme Pédagogique National en vigueur des DUT GEII (Génie Électrique et Informatique Industrielle) et R&T (Réseaux et Télécommunications) tel que décrit dans l'UE1 : Formation scientifique et humaine (hors modules complémentaires). Épreuve de type Questions à Choix Multiples ;
- FRANÇAIS : L'épreuve de français est composée de la rédaction d'une note de synthèse, fondée sur un dossier de 3 à 5 documents issus de la presse, traitant d'un thème de culture générale. Elle est complétée d'un questionnaire à choix multiple (QCM) portant sur des questions de langue. Cette épreuve doit permette d'apprécier l'aptitude du candidat à la compréhension, la structuration, l'argumentation, la synthèse et l'objectivité. La maîtrise de la langue française est également évaluée ;

Direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie
179, rue Roger Gervolino - BP H1 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. (687) 26 52 00 - Fax (687) 26 52 02
dac-nc@aviation-civile.gouv.fr - www.aviation-civile.nc

- ÉPREUVE TECHNIQUE OPTIONNELLE : Épreuve optionnelle obligatoire de type Questions à Choix Multiples. Le candidat au moment de son inscription au concours devra désigner obligatoirement le programme de son choix pour cette épreuve. L'épreuve technique se basera sur le cœur de compétence des Programmes Pédagogiques Nationaux en vigueur des DUT GEII (Génie Électrique et Informatique Industrielle) et R&T (Réseaux et Télécommunications) tel que décrit dans :

  > Les UE2 et UE3 pour le sujet GEII (hors modules complémentaires) ;

  > Les UE2 et UE3 pour le sujet R&T (hors modules complémentaires).

ANGLAIS : L'épreuve d'anglais obligatoire devra permettre de juger de l'étendue du vocabulaire et des connaissances grammaticales du candidat. Cette épreuve comportera divers types d'exercices au format QCM.

> ÉPREUVES FACULTATIVES

- LANGUE VIVANTE 2 : Version sur un sujet non technique, quelques lignes de thème ou rédaction d'un court exposé : cette épreuve permettra d'apprécier l'étendue de votre vocabulaire, de vos connaissances grammaticales ainsi que votre capacité à traduire un texte ;
- CONNAISSANCES AÉRONAUTIQUES : Circulation aérienne, navigation, météorologie, etc. Voir programme détaillé en annexe 1.

> ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES

- ENTRETIEN AVEC LE JURY : L'épreuve orale d'entretien avec le jury permettra d'apprécier d'une part votre culture générale et vos qualités de réflexion, d'autre part votre motivation pour l'emploi d'IESSA ;
- ANGLAIS : L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude du candidat à comprendre des documents sonores et à s'exprimer correctement. L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée d'environ 2 minutes. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation qu'il répartit à sa convenance. La durée de l'interrogation ne devra pas excéder 20 minutes.

NB : Pour les épreuves nécessitant l'usage d'une calculatrice, les candidats sont informés qu'ils devront utiliser celle qui sera mise à leur disposition (Modèle calculatrice scientifique Casio fx92 college 2d+).
Voir notice détaillée sur : http://world.casio.com/manual/